

RÉFÉRENCE : C.M. n° 8097. EM/FA/G-4 du 24 août 1950 (B.O.P.P., p. 2755).

153-02

## NOMENCLATURE DES MATERIELS DES ARMÉES

■  
**CLASSE 15** : Armes légères et engins d'accompagnement

Armes de bord d'aéronefs

Sous-classe 153 : Armes d'épaule

### CARABINE DE 5,5 mm ERMA

Approuvé le 27 mai 1959 sous le n° 5107 EMA/4/Cod.

■  
PARIS  
IMPRIMERIE NATIONALE

—  
1960

Édition n° 1. — Mai 1959

RÉFÉRENCE : C. M. n° 8097. EM/FA/G-4 du 24 août 1950 (B.O.P.P., p. 2755).

153-02

## NOMENCLATURE DES MATÉRIELS DES ARMÉES

■

**CLASSE 15** : Armes légères et engins d'accompagnement

*Armes de bord d'aéronefs*

**Sous-classe 153** : Armes d'épaule

■

### CARABINE DE 5,5 mm ERMA

Approuvé le 27 mai 1959 sous le n° 5107 EMA/4 Cod.

Édition n° 1. — Mai 1959

# NOMENCLATURE DES MATERIELS DES ARMÉES

## NOTE PRÉLIMINAIRE

1. La nomenclature à douze chiffres des matériels des Armées est destinée à remplacer les nomenclatures particulières antérieurement établies par les divers services des Armées de Terre et de l'Air pour leur usage particulier. Les conditions de sa mise en service, ainsi que les modalités de son application éventuelle à certains matériels de la Marine, ont fait ou feront l'objet d'instructions particulières.

2. La présente note a pour but de donner aux utilisateurs des renseignements et recommandations d'ordre pratique. En ce qui touche les principes qui ont servi de base pour l'établissement de la nomenclature, on rappellera seulement ici que :

a. La nomenclature est une liste méthodique des matériels répartis, d'après leur *nature*, en 100 classes (1) dont la codification (de 1 à 99) se retrouve dans les deux premiers chiffres du numéro de nomenclature; chaque classe est elle-même divisée au maximum en dix sous-classes, identifiées au moyen du troisième chiffre dudit numéro; les neuf autres chiffres, du quatrième au douzième, autant que possible affectés à la représentation de caractéristiques essentielles de l'objet, achèvent l'identification de ce dernier;

b. A chaque modèle de matériel ou d'objet correspond un numéro de nomenclature et un seul. Sont réputés distincts tous les matériels ou objets dont les différences spécifiques affectent les possibilités d'utilisation, ou entraînent des répercussions en matière d'entretien ou de ravitaillement (munitions, carburants, recharges, etc.).

3. Tout objet est désigné par :

- le numéro de nomenclature;
- une suite de termes dénommant l'objet sans ambiguïté, ou *désignation terminologique*;
- une appellation succincte ou *désignation abrégée* (soumise à des règles particulières d'emploi).

4. Tout numéro de nomenclature se rapportant à un modèle déterminé de matériel et à lui seul, aucune attribution de numéro à un

matériel non nomenclaturé ne doit avoir lieu par assimilation à un autre objet présentant des caractéristiques analogues. Le soin de donner, s'il y a lieu, un numéro à un tel matériel est réservé à l'Administration centrale, sauf dans le cas où la faculté pour d'autres échelons de déterminer ce numéro ressortirait de l'insertion de codifications dans le fascicule intéressé de la nomenclature.

Des instructions particulières fixent les règles relatives aux propositions d'attribution de numéros aux articles hors nomenclature, ainsi qu'à la désignation provisoire de ces articles, étant précisé que les matériels nouveaux seront normalement mis en service accompagnés de leur nomenclature.

*(2) Le numéro de nomenclature à douze chiffres doit être employé à l'exclusion de tous autres dans les documents de comptabilité ou de correspondance.*

Le numéro, bien que suffisant par lui-même à identifier les objets, comporte dans son usage des risques d'erreurs, celles-ci pratiquement inévitables à première vue. Il conviendra donc — et cela particulièrement dans les demandes de ravitaillement — d'accorder à ce numéro la désignation terminologique *intégrale*; toutefois, les désignations abrégées pourront être employées dans les limites fixées par des instructions particulières de l'Administration centrale.

6. L'utilisation des documents de nomenclature exige la connaissance ou l'observation des dispositions suivantes :

a. Dans l'écriture du numéro de nomenclature, les chiffres sont groupés par trois, le premier groupe à gauche étant séparé du suivant par un tiret, les autres groupes étant séparés par un espace blanc.

*Exemple : 153-610 500 103.*

Pour éviter toute confusion, par exemple avec des numéros d'autres nomenclatures, il y a lieu, en principe, de toujours écrire la totalité des douze chiffres, donc sans omettre les zéros pouvant occuper tout ou partie des dernières tranches à la droite;

b. La colonne « numéro de nomenclature » est divisée par des traits fins verticaux séparant les tranches de trois chiffres. Généra-

(1) La liste des classes, ou un extrait de cette liste, est jointe à tout fascicule de la nomenclature.

lement, les premières tranches ne sont pas répétées d'un article aux suivants lorsqu'elles sont identiques.

Exemple :

NUMÉRO de nomenclature	
153-610 500 000	
* * * 100	→ se lit : 153-610 500 100
* * 501 103	→ se lit : 153-610 501 103

c. Dans la colonne « désignation terminologique », les décalages de l'écriture vers la droite signifient que les articles décalés, par rapport à un objet précédent, sont des constituants de ce dernier.

Il y a lieu de tenir compte de cette disposition dans l'énoncé de la désignation terminologique d'un *objet isolé*, chaque fois qu'il pourrait y avoir ambiguïté:

d. Pour la commodité de l'usager, il a paru nécessaire de faire figurer un même article à plusieurs emplacements dans la nomenclature. Mais, dans les mentions à titre de rappel, le numéro de nomenclature est porté, dans la colonne correspondante, en caractères italiques, alors qu'il est inscrit dans la même colonne, en caractères droits à la place normale de l'article, c'est-à-dire à la subdivision où il est rattaché par sa nature. Le numéro d'un article suivant immédiatement un objet « rappelé » est toujours inscrit en entier (douze chiffres).

7. La nomenclature fait usage d'abréviations dont la liste suivante indique les principales. Les unités de mesure donnent lieu à l'emploi comme abréviations des symboles légaux de ces unités.

cat	catalogue	mm	millimètre
ch	cheval-vapeur	N	nombre
ct	cent ou centaine	n°	numéro
cu	charge utile	pds	poids
dgr	dégrade	pl	planche ou plan
ex	exemple	p.m.	pour mémoire
g	gramme	kg	kilogramme
gr	grade (unité d'angle)	q	quintal métrique
l	litre	t	tonne
m	mètre	u	unité
m <sup>2</sup>	mètre carré	u.c.	unité collective
m <sup>3</sup>	mètre cube	v.p.	voir page
mil	mille ou millier	"	<i>dito, idem</i>
Mie	modèle (précède généralement un millésime ou		
ou			
ule	le mot divers)		

8. En ce qui concerne les indications de prix et de poids, il convient de noter que :

a. Les prix sont des prix dits de nomenclature, qu'il ne faut pas confondre, en particulier, avec les prix de revient ou les prix de cession.

b. Les poids sont arrondis, en principe, par excès ;

c. Les prix et les poids se rapportent à l'unité telle qu'elle est définie dans la colonne réservée à cet effet (1).

(1) L'unité pouvant parfois être le « cent » ou le « mille ».

**EXTRAIT**  
**DE LA LISTE DES CLASSES DE LA NOMENCLATURE**  
**DES MATERIELS DES ARMÉES**

NOMBRE	DÉSIGNATION	OBSERVATIONS
12 et 13	Materiel de l'aviation.	
15	Armes légères et engins d'accompagnement. — Armes de bord d'aéronefs.	La Direction du Service chargé de la rédaction des classes ci-dessous est la Direction Centrale du Matériel.
16	Artillerie terrestre.	
17	Artillerie antiaérienne.	

## CLASSE 15

Armes légères et Engins d'accompagnement

Armes de bord d'aéronefs

### LISTES DES SOUS-CLASSES

NUMÉRO	DÉSIGNATION
150	Unités collectives secondaires.
151	Armes de poing.
152	Armes d'épaule.
153	Armes automatiques. — Affûts. — Supports.
154	Lance-grenades et mortiers.
155	Engins antichars.
156	Engins pyrotechniques.
157	Armes de bord d'aéronefs.
158	Effets et accessoires d'équipement. — Bouclerie.
159	Accessoires d'armes. — Accessoires de nettoyage et d'entretien. Armes blanches. — Matériels et armes d'instruction. Vérificateurs et outils spéciaux pour armes. Caisses et emballages.

# NOMENCLATURE DES MATERIELS DES ARMÉES

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATION DU PRÉSENT FASCICULE

### 1. Objet.

Le présent fascicule concerne la carabine de 5,5 mm EMA.

Il a été attribué un numéro de nomenclature distinct :

- à la carabine équipée (la composition de la carabine équipée est donnée par les tableaux d'unités collectives correspondants);
- à la carabine, nue.

### 2. Composition du fascicule.

Ce fascicule comprend :

A. La table des matières.

B. La table alphabétique de tous les ensembles, sous-ensembles, recharges et accessoires figurant dans la composition du matériel.

C. Une table numérique des articles normalisés ou standards identifiés dans d'autres catalogues ou sous catalogues.

D. La photographie, le numéro de nomenclature et le numéro de code EMA du matériel.

E. La nomenclature proprement dite des recharges et accessoires.

Dans chaque ensemble et sous-ensemble, les pièces sont classées par ordre alphabétique.

Les numéros de nomenclature en caractères droits et gras se rapportent aux ensembles, sous-ensembles ou pièces propres au matériel.

Les numéros de nomenclature en caractères italiques se rapportent aux articles objets du paragraphe C.

F. La table des figures.

G. Les dessins éclatés des recharges.

Chaque article est identifié par son « mot vedette » et son numéro de nomenclature.

### 3. Identification des documents.

En haut et à droite de la couverture et de la page de garde est porté un numéro à cinq chiffres destiné à faciliter la désignation ou le classement du fascicule.

Bien que ce numéro permette en fait d'identifier l'arme faisant l'objet du présent fascicule, il ne constitue pas, même complété par des zéros, le numéro de nomenclature de cette arme.

Dans ce fascicule, comme en principe dans tous ceux de la nomenclature, un numéro à six chiffres, imprimé en gros caractères en haut et à droite de chaque page à la partie nomenclature, reproduit les six premiers chiffres du numéro de nomenclature du premier article (non rappelé) de la page.

### 4. Désignation abrégée.

Les recharges et accessoires n'ont pas reçu de désignation abrégée. C'est le premier mot de la désignation terminologique ou « mot vedette », imprimé en caractères gras, qui constitue la désignation abrégée de la pièce.

### 5. Quantités.

Les chiffres portés dans la colonne « Quantité par matériel » indiquent le nombre d'ensembles, sous-ensembles ou pièces composant le matériel lui.

### 6. Taux d'entretien.

En raison des faibles ressources, les recharges nécessaires à la réparation seront commandés aux E.R.G. au fur et à mesure des besoins.

### 7. Abréviations.

*Abréviations diverses.*

G. Diamètre.

H. Hauteur.

L. Longueur.

*Abréviations particulières aux articles de quincaillerie figurant dans le présent fascicule.*

Goupille LGC-GO2 ..... Goupille cannelée type GO2 (cannelures P sur la moitié de la longueur débouchant à une extrémité).

Goupille LGC-GO5 ..... Goupille cannelée type GO5 (cannelures C sur la moitié de la longueur à une extrémité).

## TABLE DES MATIÈRES

DESIGNATION.	PAGE
<b>TABLES ANNEXES</b>	
Table alphabétique des ensembles, sous-ensembles, rechanges et accessoires . . . . .	13 à 15
Table numérique des articles identifiés dans d'autres classes et sous-classes . . . . .	17
<b>NOMENCLATURE ET FIGURES</b>	
Photographie du matériel . . . . .	20
Nomenclature des matériaux . . . . .	21
Nomenclature des rechanges . . . . .	22 à 25
Nomenclature des accessoires . . . . .	25
Table des figures . . . . .	27
Figures . . . . .	29 et 31

**CARABINE DE 5,5 mm ERMA**

[www.armeeetpassion.com](http://www.armeeetpassion.com)

**TABLES ANNEXES**

**CARABINE DE 5,5 mm « ERMA »**  
**TABLE ALPHABÉTIQUE DES ENSEMBLES, SOUS-ENSEMBLES ET RECHANGES**

NOTA

Certains articles, normalement ou non, possèdent une appellation courante différente de la « désignation terminologique » qui leur est attribuée en nomoclature. Il paraît utile, afin de faciliter les recherches, de faire figurer cette appellation dans la table alphabétique. Leur « désignation terminologique » et leur numéro de nomoclature (à employer obligatoirement pour l'approvisionnement) sont alors rappelés en colonne « Observations ».

A noter que la « désignation terminologique » de chaque article se retrouve par ailleurs à sa place normale dans la même table alphabétique.

Exemple

Prix 13. — Axe d'arrêt de culasse (appellation courante d'utilisation) se retrouve page 14 avec sa désignation terminologique et son numéro de nomoclature : **Goupille LGC-GO2 de 2 x 12 : 011-504 216 092.**

DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	SUMÉRI DU NOMOCULTURE	QUAN- TITÉ par unité	TAXE PRO- VISSEURS (1)	SUMÉRI DE VISE	OBSERVATIONS
<b>Anneau</b> de bretelle, complet.....	153-020 101 100	2		22	
<b>Anneau</b> de bretelle, ns.....	153-020 101 102	2		22	
<b>Arrêteoir</b> de culasse.....	153-020 101 501	1		22	
Axe d'arrêt de culasse.....					Voir <b>Goupille LGC-GO2 de 2 x 12 : 011-504 216 092.</b>
Axe de détente.....					Voir <b>Goupille LGC-GO2 de 2 x 12 : 011-504 216 092.</b>
Axe d'extincteur.....					Voir <b>Goupille LGC-GO2 de 1,5 x 10 : 011-504 216 062.</b>
Axe de gâchette.....					Voir <b>Goupille LGC-GO2 de 2 x 12 : 011-504 216 092.</b>
<b>Axe</b> de planche de harnais.....	153-020 101 302	1		23	
<b>Baguette</b> de nettoyage pour arme de 5,5 mm, complète.....	159-211 052 500			25	
<b>Berceau</b> , complet.....	153-020 101 900	1		22	
<b>Berceau</b> , ns.....	153-020 101 902	1		22	
<b>Boîte</b> de culasse.....	153-020 102 302	1		22	
<b>Bouton</b> de verrouillage de culasse.....	153-020 102 702	1		22	
<b>Bouton</b> de commande de harnais.....	153-020 101 301	1		23	
<b>Bretelle</b> en cuir pour pistolet-mitrailleur de 9 mm, modèle 1919, avec bouton double.....	150-631 056 301			25	
<b>Canon</b> encadré, complet.....	153-020 102 300	1		22	
<b>Canon</b> , ns.....	153-020 102 301	1		22	
<b>Chien</b> .....	153-020 102 701	1		22	
<b>Culasse</b> mobile, complète.....	153-020 102 700	1		22	
<b>Culasse</b> mobile, ns.....	153-020 102 706	1		22	

DESIGNATION TECHNIQUE	NUMERO DE DOCUMENT	QUAN- TITE PAR KARTE	TAUX DE REM- PLA- CE	NUMERO DE FICH.	OBSERVATIONS
Détente.....	153-020 103 101	1		23	
Douille de vis d'assemblage antérieure.....	153-020 103 702	1		24	
Drappeau de sûreté.....	153-020 102 708	1		22	
Éjecteur.....	153-020 101 903	1		22	
Embase de guidon.....	153-020 102 306	1		22	
Extracteur.....	153-020 102 712	1		23	
Gâchette.....	153-020 103 501	1		23	
Goupille d'enclavage.....					Voir Goupille LGC-GO2 de 2,5 x 16 031-501 216 126.
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 1,5 x 10, (axe d'extracteur).....	031-501 216 002	1		23	
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2 x 12, (axe d'arrêttoir de culasse, axe de détente, axe de gâchette).....	031-501 216 002	3		23	
Goupille LGC-GO5, cannelures C, de 2,5 x 8, (pied de contre-goulotte de guidon).....	031-501 126 116	2 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	22	
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2,5 x 10, (pied de contre-goulotte de berceau).....	031-501 216 120	1		23	
Goupille LGC-GO2, cannelures P, de 2,5 x 16, (goupille d'enclavage).....	031-501 216 120	2		22	
Guidon H, 7,1 mm.....	153-020 103 901	1		23	
Guidon H, 7,3 mm.....	153-020 103 902	1		23	
Housse, complète.....	153-020 101 300	1		23	
Levier de culasse.....	153-020 102 716	1		23	
Monture, assurée.....	153-020 101 700	1		23	
Monture, non.....	153-020 101 701	1		23	
Percuteur.....	153-020 102 718	1		23	
Pied de centrage de berceau.....					Voir Goupille LGC-GO2 de 2,5 x 10 031-501 216 120.
Pied de centrage d'enclavage de guidon.....					Voir Goupille LGC-GO5 de 2,5 x 8 031-501 116 116.
Pied de berceau.....	153-020 101 305	1		23	
Planche de housse.....	153-020 101 308	1		23	
Plaque de couche.....	153-020 105 101	1		24	

DÉSIGNATION TERMICOLOGIQUE	NOMBRE DE REFERENCIAS	QUAN- TITE per unité	TAUX de remarque	NOMBRE de PAGE	OBSERVATIONS
Plaquette d'appui.....	153-020 102 312	1		22	
Plaquette de pontet.....	153-020 105 501	1		23	
Pontet.....	153-020 105 901	1		24	
Poussoir de culasse.....	153-020 102 722	1		25	
Protège-guidon.....	153-020 106 301	1		26	
Ressort d'intérieur de culasse.....	153-020 106 701	1		27	
Ressort d'extracteur.....	153-020 102 721	1		28	
Ressort de gâchette.....	153-020 107 131	1		29	
Ressort de housse.....	153-020 101 312	1		29	
Ressort de pendule.....	153-020 102 726	1		29	
Vis d'assemblage antirétrousse.....	153-020 107 501	1		29	
Vis d'assemblage postérieur.....	153-020 107 901	1		29	
Vis de battant.....	153-020 101 101	2		29	
Vis de levier.....	153-020 108 301	1		29	
Vis de bague d'embase de guidon.....	153-020 102 311	1		29	
Vis de fixation d'amour de levelle.....	153-020 101 106	2		29	
Vis de pied de housse.....	153-020 108 701	1		29	
Vis de plaque de couche.....	153-020 109 101	2		29	
Vis de pontet.....	153-020 109 501	1		29	

TABLE NUMÉRIQUE DES ARTICLES IDENTIFIÉS DANS D'AUTRES CLASSES ET SOUS-CLASSES

NUMÉRO DE DOCUMENTATION	DESIGNATION TECHNIOLOGIQUE	NUMÉRO DE PAGE
011-501 116 116	Goupille LGC-GO1, cannelures C, de $2,5 \times 8$ .....	22
011-501 216 002	Goupille LGC-GO2, cannelures P, de $1,5 \times 10$ .....	23
011-501 216 003	Goupille LGC-GO2, cannelures P, de $2 \times 12$ .....	23
011-501 216 120	Goupille LGC-GO2, cannelures P, de $2,5 \times 10$ .....	23
011-501 216 126	Goupille LGC-GO2, cannelures P, de $2,0 \times 16$ .....	22
159-031 056 501	Bretelle en cuir pour pistolet-mitrailleur de 9 mm mle 1919, avec bouton double.....	25
159-211 052 500	Baguette de nettoyage pour arme de 5,5 mm, complète.....	25

**CARABINE DE 5,5 mm « ERMA »**

**NOMENCLATURE ET FIGURES**

[www.armeeetpassion.com](http://www.armeeetpassion.com)



www.armeeetpassion.com

Carabine de 3,5 mm ERMA

## SOUS-CLASSE 153. — ARMES D'ÉPAULE

**153-020**

SUFERO DE IDENTIFICATION	DÉSIGNATION CLASSE	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	TARIF	PRIX		NOTICE DU CODE ERMA	OBSERVATIONS
				m <sup>me</sup> 1 <sup>re</sup> partie 1924	grasses		
<b>CARABINE DE 5,5 mm ERMA</b>							
153-020 100 000	Car ERMA équipée	Carabine de 5,5 mm ERMA, équipée (a).....	N			1131-51-001	(a) La composition de la carabine équipée est classée par les tableaux d'unités collectives correspondantes.
	100	Car ERMA nue	Carabine de 5,5 mm ERMA, nue .....	N	15000	3100	1131-51-003

www.armeeetpassion.com

## SOUS-CLASSE 153. — ARMES D'ÉPAULE

**153-020**

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION ARMES	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	UNI	PRIX en francs	POIDS	OBSERVATIONS							
						m 1 <sup>re</sup> partie 1959	kg grammes	Quant. par pièce					
<b>CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)</b>													
<b>RECHARGES</b>													
153- 020 101 100	Anneau de Bretelle, complet .....	N	130	10	2	E 38-3-6-6	2						
	composé de :												
	1 anneau de bretelle, m.	N	63	3		E 38-3-6-2	2						
	1 vis de battant .....	N	35	3		E 38-3-6-4	2						
	1 vis de fixation d'anneau de bretelle .....	N	6	1		E 38-3-6-3	2						
	Arrêteur de culasse .....	N	270	7	1	E 38-3-6-8	1						
	Berceau complet .....	N	235	27	1	E 38 F 1-2-1	1						
	composé de :												
	1 berceau, m.	N	200	26		E 38 F 1-2-1							
	1 électeur .....	N	13	1		E 38 F 1-2-2							
102 300	Canon enclassé, complet .....	N	3170	1550	1	E 38-1							
	composé de :												
	1 boîte de culasse .....	N	1170	600		E 38 F 1-1	1						
	1 canon, m.	N	3270	885		E 38-1-2	1						
	1 embase de guidon .....	N	260	45		E 38 F 1-2	1						
051- 303 116 116	2 goupilles LGC-GO5, cannelures G, de 2,5 x 8 .....	N	5	1		EIN 3173	1						
	(pièces de centrage d'encadre de guidon).												
051- 303 218 126	2 goupilles LGC-GO2, cannelures P, de 2,5 x 16 .....	N	6	1		EIN 3173	1						
	(goupilles d'encadrage).												
153- 020 102 312	1 plaquette d'appui .....	N	35	2		E 38-1-11	1						
	1 vis de blocage d'embase de guidon .....	N	32	1		E 38 F 1-4	1						
	Culasse mobile, complète .....	N	3290	275	1	E 38-2							
	composé de :												
	1 bouton de verrouillage de culasse .....	N	150	12		E 38-2-10	1						
	1 chien .....	N	360	20		E 38-2-3	1						
	1 cuissée mobile, m.	N	950	125		E 38-2-1-1	1						
	1 drapeau de sûreté .....	N	160	55		E 38-2-7	1						

## SOUS-CLASSE 153. — ARMES D'ÉPAULE

153-020

NOMBRE DE CONSULTES	DÉSIGNATION ARMÉE	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	FEN	Prix en francs	POIDS	OBSERVATIONS							
						en francs 1959	en grammes	Quantité par paquet					
CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)													
RECHANGES (Suite)													
153- 020 102 712		1 extracteur.....	N	130	2	E 58 F 3-3		1					
041- 591 216 862		1 goupille LGC-GO2, cannelures P, de $1,5 \times 10$ , (axe d'extracteur).	N	3	1	DIV 1572		1					
153- 020 102 716		1 levier de culasse.....	N	370	50	E 58-2-6-E		1					
x x x 718		1 percuteur.....	N	56	3	E 58-2-3		1					
x x x 722		1 pousoir de culasse.....	N	93	5	E 58-2-9		1					
x x x 724		1 ressort d'extracteur.....	N	8	1	E 58-2-2		1					
x x x 726		(ø ext. 2,2 mm - L. 7 mm - 6 spires - diams. fil 0,1 mm).											
		1 ressort de percuteur.....	N	11	3	E 58-2-3		1					
x x 103 104		Détente.....	N	310	15	E 58-1-12-2		1					
x x x 501		Gâchette.....	N	320	50	E 58-1-12-1		1					
041- 591 216 862		Goupille LGC - GO2, cannelures P, de $2 \times 12$ , (axe d'extracteur de culasse ; axe de détente ; axe de gâchette).	N	5	1	DIV 1572		1					
041- 591 216 129		Goupille LGC - GO2, cannelures P, de $2,5 \times 10$ , (pied de centrage de berceau).	N	5	1	DIV 1572		1					
153- 020 103 901		Guidon H. 7,1 mm.....	N	135	3	E 58 F 1-3		1					
		ou											
x x 902		Guidon H. 7,1 mm.....	N	135	3	E 58 F 1-3		1					
x x 104 300		Hausse, complète.....	N	920	55	E 58 F 1-6-E							
		composée de :											
x x x 302		1 axe de planche de hausse (ø 2,5 mm - L. 16 mm).....	N	6	1			1					
x x x 304		1 bouton de commande de hausse.....	N	185	10	E 58 F 1-6-E		1					
x x x 306		1 pied de hausse.....	N	305	23	E 58 F 1-6-E		1					
x x x 308		1 planche de hausse.....	N	305	20	E 58 F 1-6-E		1					

## SOUS-CLASSE 153. — ARMES D'ÉPAULE

153-020

NOMBRE DE SUSPENSIVE	DÉSIGNATION ARMÉE	DÉSIGNATION TÉRMINOLOGIQUE	UIM	Prix en francs	POIDS	OBSERVATIONS							
						m 1 <sup>er</sup> juillet 1959	en grammes	Quant. par pièce					
CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)													
RECHANGES (Suite)													
153-020 104 312		1 ressort de hausse.....	N	18	1	E.50.1-6-1		1					
	700	Monture, assemblée..... composée de :	N	3310	910	1	80						
	702	1 douille de vis d'assemblage antérieure .....	N	36	1	E.50.2-2		2					
	704	1 monture, rue.....	N	3270	910	E.50.2-2		2					
105 101		Plaque de cache.....	N	96	70	1	E.50.2-2	2					
501		Plaquette de pointet.....	N	52	12	1	E.50.2-2	2					
901		Pointet.....	N	53	30	1	E.50.2-2	2					
106 301		Protège-guidon.....	N	38	15	1	E.50.2-2	1					
701		Ressort d'asservissement du culasse..... (p. est. 5,5 mm - L. 85mm - 3 spires - diam. fil 0,15 mm)	N	11	1	E.50.1-10		1					
107 101		Ressort de gachette..... (p. est. 6,7 mm - L. 12 mm - 3 spires - diam. fil 1,2 mm)	N	18	1	1	E.50.1-17	1					
501		Vis d'assemblage antérieure.....	N	32	5	1		2					
901		Vis d'assemblage postérieure.....	N	32	5	1		2					
108 301		Vis de foreau .....	N	10	1	1		1					
701		Vis de pied de hausse.....	N	5	1	1		1					
109 101		Vis de plaque de cache.....	N	6	3	2		2					
501		Vis de pointet .....	N	6	2	1		2					

## SOUS-CLASSE 153. — ARMES D'ÉPAULE

**153-020**

NUMERO DE DOCUMENTATION	DÉSIGNATION CLASSIQUE	DÉSIGNATION TERMINOLOGIQUE	UPE	PRIX	POIDS	OBSERVATIONS					
				en francs							
CARABINE DE 5,5 mm ERMA (Suite)											
ACCESOIRES											
Accessoire d'équipement pour armes											
153- 031 036 301	Bretelle en cuir pour pistolet-mitrailleur de 9 mm, modèle 1949, avec bouton double .....		X	190	100						
Accessoire de nettoyage et d'entretien											
153- 211 032 300	Baguette de nettoyage pour armes de 5,5 mm, complète.....		X		130						

NOTE. — Les dotations en accessoires sont fixées par des instructions ministérielles particulières.

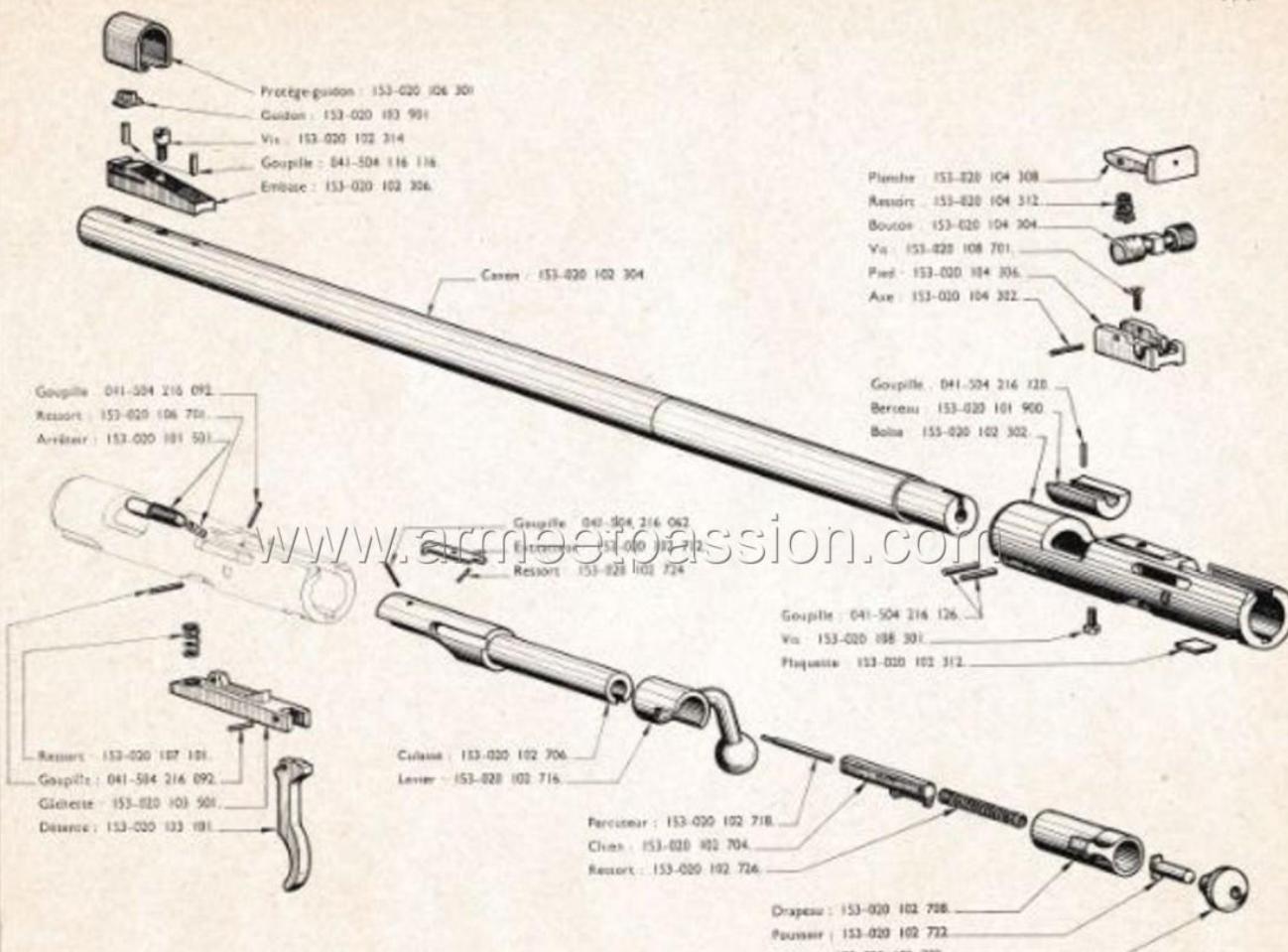
www.armeeetpassion.com

## TABLE DES FIGURES

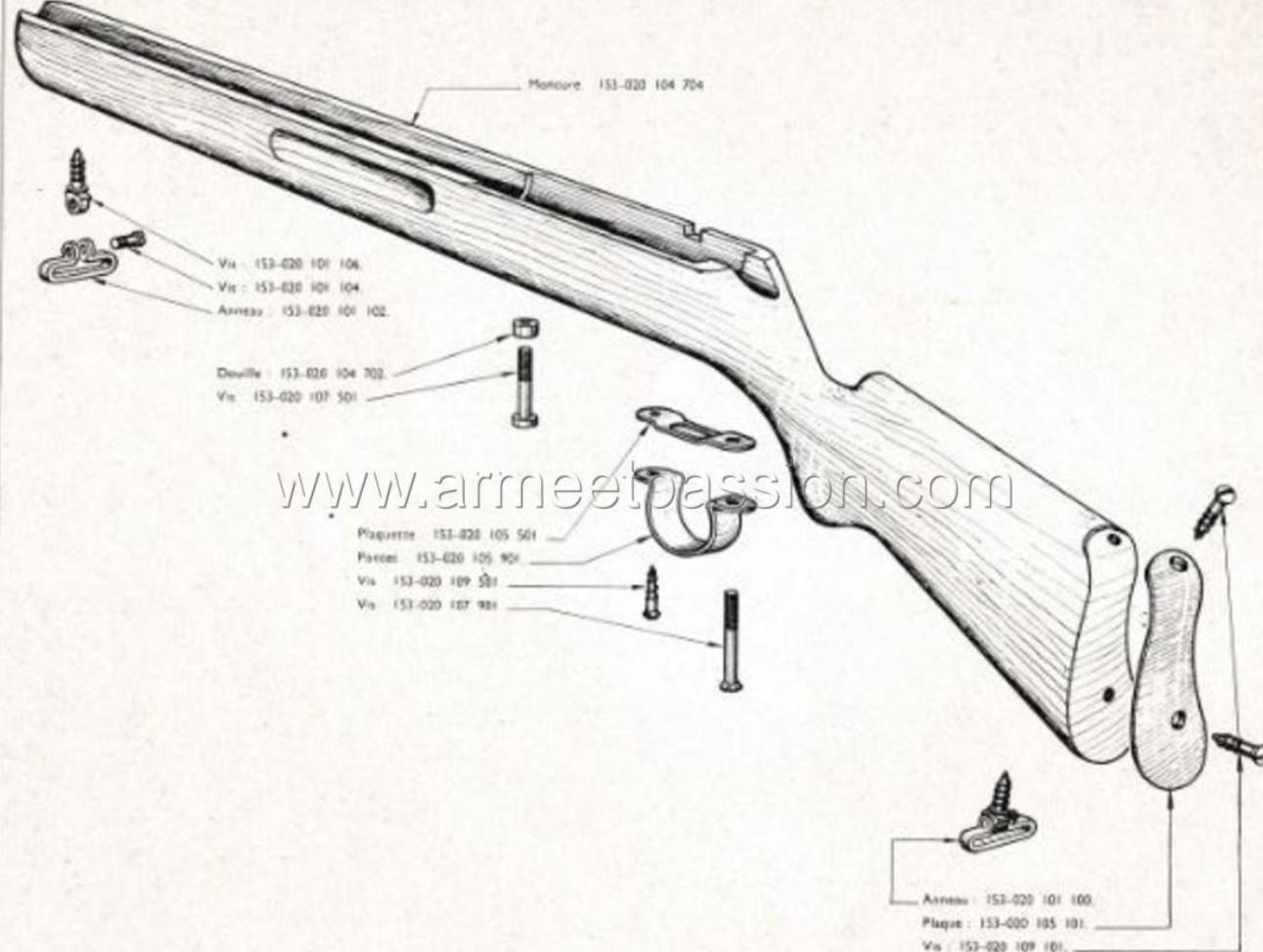
Planche 1. — Canon. — Boîte de culasse. — Culasse mobile. .... Page 29

Planche 2. — Monture et garnitures. .... Page 31

[www.armeeetpassion.com](http://www.armeeetpassion.com)



Pl. 2.



[www.armeeetpassion.com](http://www.armeeetpassion.com)

Référence : Librairie de l'Armée

53-60-1.100

IMPRIMERIE NATIONALE — J. Z. 033060

[www.armmeetpassion.com](http://www.armmeetpassion.com)